THE ONTARIO INSTITUTE FOR STUDIES IN EDUCATION - LIBRARY

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES
Congres Quinquennal
TORONTO 1909

OFFICE CENTRAL DE DOCUMENTATION POUR LES QUESTIONS CONCERNANT LA FEMME.

RAPPORT

1909/1964

301.412062
032R
COMP. STOR.

THE LIBRARY

The Ontario Institute

for Studies in Education

Toronto, Canada

THE ONTARIO INSTITUTE FOR STUDIES IN EDUCATION - LIBRARY

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

CONGRÈS QUINQUENNAL

TORONTO 1909

Office Central de Documentation

pour les questions concernant la Femme

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA

COMMISSION ADMINISTRATIVE

1909

OFFICE CENTRAL DE DOCUMENTATION FÉMININE

Bruxelles, 1, rue du Musée

LIBRARY

JAN 2 1969

THE ONTARIO INSTITUTE

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/rapportprsent00offi

Office central de documentation

pour les questions concernant la femme

Rapport présenté au nom de la Commission administrative

Un vaste mouvement s'est manifesté en ces dernières années pour donner au livre, à la lecture, à la documentation en général la place qui leur revient dans nos sociétés modernes.

L'Institut international de Bibliographie, créé en 1895, a pris une part très active à ce mouvement. Etabli, dès l'origine, sur les bases de la coopération entre groupes de spécialités diverses, c'est en ces derniers temps surtout qu'il est parvenu à donner à son organisation toute l'ampleur désirable et à arrêter un programme de travaux tout à fait pratiques.

Au début de cette année 1909 a été fondé, à Bruxelles, un *Office central de documentation pour les questions intéressant la femme.* Cet office forme une section de l'Institut international de Bibliographie. Il a été fondé avec le concours de toutes les associations féministes existant en Belgique :

1° Le Conseil national des Femmes belges ;
2° La Ligue belge du Droit des Femmes ;
3° La Société belge pour l'amélioration du sort de la femme ;
4° L'Union des femmes belges contre l'alcoolisme ;
5° La Croix Verte ;
6° La Maison des Servantes et la Bourse du travail pour femmes ;
7° L'Alliance des femmes contre l'abus de l'alcool ;
8° L'Union pour le suffrage des femmes ;
9° L'Union des femmes gantoises.

D'après ses statuts, l'Office a pour objet de coopérer à celle des parties de l'œuvre de la documentation générale entreprise par l'Institut international de bibliographie qui concernent spécialement les questions de la femme. Cette expression est prise ici dans son sens le plus large : elle comprend notamment toutes les questions de droit, d'organisation sociale, de biologie, de médecine, d'hygiène, de science, d'art, de littérature, envisagées au point de vue féminin et dans leurs relations avec les intérêts de la femme.

L'Office comprend des membres collectifs (sociétés, congrès, administrations, etc.) et des membres individuels. Les membres peuvent racheter leurs cotisations en travaux ou en apports de documents. Tous les membres sont de droit membres de l'Institut international de Bibliographie et jouissent de l'usage des collections.

L'Office a entrepris des collections de documents pour la formation desquelles il sollicite vivement la coopération des institutions et des particuliers : revues, journaux, livres, brochures, rapports, photographies, statistique, diagrammes, prospectus, notices, catalogues, programmes, etc. (1).

Les travaux de l'Office sont conduits en connexion avec ceux de l'Institut de telle manière que les collections de l'Office sont destinées à s'intégrer dans celles de l'Institut et, réciproquement, que les collections de l'Institut servent de complément à celles de l'Office.

*
* *

L'Office organisera notamment les services de documentation suivants : bibliographie, bibliothèque, iconographie, dossiers documentaires.

---

(1) Prière d'adresser tous les envois à l'adresse suivante :

Office central de documentation
pour les questions concernant la femme,
1, rue du Musée,
Bruxelles

Prière de bien vouloir renseigner spécialement les établissements et les associations dont l'objet entre dans le cadre de l'Office.

I. La *Bibliographie* comprendra le relevé de toutes les publications concernant les questions de la femme : livres, brochures, articles de périodiques. De chaque écrit il sera établi une notice descriptive, enregistrant son existence. Etablie en triplicata et sur fiches, elle sera classée dans les répertoires bibliographiques, une première fois au nom de l'auteur, une seconde fois à la matière, une troisième fois au titre de la revue. Ces trois répertoires permettront à l'Office de répondre immédiatement à ces trois questions : « Qu'a publié tel auteur? Qu'a-t-il paru sur tel sujet? Quels sont les articles publiés dans telle revue? »

Les écrits concernant la femme sont épars aujourd'hui dans un grand nombre de périodiques, les uns généraux (ex. la *Revue des Deux-Mondes*), les autres spéciaux (ex. la *Revue féministe*).

La recherche de ces articles exige un temps précieux et aboutit rarement à épuiser le sujet. Il est donc indispensable de procéder à des dépouillements complets, opérés systématiquement et sans égard à l'utilisation plus ou moins immédiate des notices ainsi établies. Une fois les répertoires bibliographiques organisés sur fiches, il est facile de les compléter et de les tenir à jour en y intercalant constamment de nouvelles notices à la place qu'elles doivent occuper dans le classement. La partie des répertoires qui concerne la production contemporaine pourra éventuellement être publiée. Il sera loisible en tous temps aux membres de l'Office d'obtenir des copies de telle ou telle partie qu'ils désireraient avoir chez eux; par exemple les fiches relatives aux périodiques qu'ils possèdent dans leur propre bibliothèque.

II. La *Bibliothèque* comprendra une collection aussi complète que possible d'ouvrages concernant la femme : livres, brochures, périodiques, publications officielles, catalogues industriels, etc. Elle sera réunie par voie d'acquisition, de dons, d'hommages d'auteur, d'échange ou de prêts. La bibliothèque constituera une source des plus précieuse de documentation et, après peu d'années, il y a lieu d'espérer qu'elle pourra constituer une collection internationale centrale, dans laquelle les auteurs qui auront traité des matières féminines ambitionneront de faire figurer leurs ouvrages. Les répertoires bibliographiques, dont la fonction est de signaler toutes les publications exis-

tantes, serviront de guide utile pour la constitution de la bibliothèque et en formeront comme le programme des acquisitions. Les ouvrages seront classés par matière sur les rayons et l'accès de ceux-ci sera réservé aux membres. Le prêt à domicile sera organisé en même temps que la lecture sur place; un catalogue des ouvrages entrés dans la bibliothèque sera dressé par matière et par nom d'auteur. Il sera imprimé et envoyé à tous les membres.

Il sera aussi dressé un catalogue de tous les ouvrages concernant les femmes qui se trouvent dans les principales bibliothèques. Les fiches de ce catalogue mentionneront le lieu de dépôt des ouvrages, de telle sorte que les membres seront dispensés de courses inutiles aux bibliothèques. En attendant le développement de la bibliothèque de l'Office, l'usage des livres déjà possédés dans les autres bibliothèques publiques du pays sera ainsi facilité, et cet avantage sera particulièrement appréciable pour les membres habitant la province. L'Office s'efforcera d'ailleurs d'obtenir des diverses bibliothèques cataloguées le prêt pour ses membres, en s'offrant à cette fin comme intermédiaire responsable.

III. L'*Iconographie* comprendra une collection systématique, classée par sujets, de photographies, de dessins et de gravures concernant la femme.

La représentation graphique des choses offre des avantages que ne partagent pas des textes purement descriptifs. De nos jours, la meilleure manière de se rendre compte d'une chose que l'on ne peut voir de ses propres yeux est d'en examiner la reproduction photographique.

En faisant appel aux amateurs photographes, en signalant à leur attention l'intérêt et l'utilité qui s'attachent à des vues prises dans des conditions qui permettent de les considérer comme de véritables documents, il sera possible de constituer progressivement des collections d'une haute valeur scientifique, artistique et technique. Les illustrations des ouvrages, soigneusement découpées et montées sur fiches de format uniforme, compléteront ces collections et permettront de retrouver ensemble toute l'iconographie d'un sujet.

Un catalogue de la collection sera dressé sur le modèle du catalogue de la bibliothèque, par sujets et par auteurs de documents.

IV. Des *Dossiers documentaires* seront ouverts pour chaque question importante concernant la femme. Ils serviront de source aux informations données par l'Office et ils pourront être communiqués aux membres à leur demande. La consultation d'un dossier réunissant les pièces essentielles sur un sujet, l'emporte en facilité sur la recherche dans de nombreux ouvrages. Tout y est concentré. Les dossiers que chacun fait déjà pour son usage personnel, l'Office les fera dorénavant pour le profit et l'usage de tous. Les dossiers classés par sujets établis sur feuille volante, réunis dans des chemises et ensuite dans des meubles classeurs, seront constitués à l'aide d'extraits d'ouvrages, d'articles détachés, de découpures de journaux, de documents parlementaires, de rapports, de prospectus émanant d'établissements industriels et de menus imprimés qui ne peuvent trouver place dans la bibliothèque, de notes manuscrites établies par la direction de l'Office, de réponse aux enquêtes et aux demandes de renseignements, etc., etc.

Il est à croire que les membres de l'Office, en vue de constituer ce répertoire de dossiers documentaires, se dessaisiront volontiers de ceux de leurs dossiers personnels qui ne présenteraient plus d'utilité pour eux ou dont l'utilité ne serait plus immédiate. Tenir à jour des dossiers dont on n'a plus un besoin courant est une tâche ardue et qui rebute naturellement le particulier. Celui-ci a tout avantage à la confier à un office central, où il saura retrouver à tout moment, complet et tenu à jour, le dossier fragmentaire et de date ancienne qu'il lui aura donné ou confié en dépôt.

Dans tous ces services, il est fait application des méthodes de l'Institut international de bibliographie. Ces méthodes sont basées sur l'emploi de fiches de format uniforme, réunies dans des dossiers ou des classeurs ainsi que sur l'emploi d'une classification systématique de toutes les matières dont les rubriques sont représentées par des numéros classificateurs. Cette classification est la Classification décimale dont l'origine est américaine, mais qui a reçu des développements considérables (Dewey Decimal Classification).

Les collections centrales de l'Institut international de Bibliographie comprennent à cette heure plus de huit millions de fiches bibliographiques, environ cent mille documents icono-

graphiques, cent cinquante mille documents encyclopédiques, et sa bibliothèque est formée de la réunion des bibliothèques de trente-deux associations scientifiques, techniques et sociales.

***

Au mois de juillet dernier s'est réunie à Bruxelles une conférence préparatoire du Congrès international de bibliographie et de documentation qui aura lieu en cette ville au mois d'août 1910.

Cette conférence, à laquelle ont pris part de nombreux délégués, a décidé que la représentation au sein du Congrès aura lieu par pays et par spécialités scientifiques ou techniques, et que, pour celles-ci, il sera fait appel aux organismes internationaux (associations, congrès, instituts). Il est désirable, en effet, de voir les fonctions d'organisation de ces organismes s'étendre de plus en plus à la bibliographie et à la documentation. L'information de nos jours se fait surtout à l'intermédiaire des publications et l'on peut dire que l'internationalisme, entre autres modes principaux, se réalise par la documentation organisée, abondante, étendue à tous les pays.

Le Conseil international des femmes est donc appelé par l'Institut international de Bibliographie à coopérer à l'œuvre mondiale qu'il a entreprise et nous avons reçu spécialement la mission de l'inviter à participer au Congrès de 1910. Satisfaisant aussi au vœu qu'il a exprimé, nous proposons au Conseil international de créer dans son sein une section de bibliographie et de documentation, afin que puissent être examinées, discutées et résolues toutes les questions qui se rattachent à la documentation des questions intéressant les femmes et qu'à son intermédiaire s'établisse une propagande active en vue de voir s'opérer l'échange des documents et fonctionner des centres d'information et de documentation. Ceux-ci reliés les uns aux autres et à l'Institut international de bibliographie par des relations permanentes, formeront progressivement un vaste réseau de communications intellectuelles, alimentant régulièrement toutes les associations affiliées au Conseil international.

***

Nous déposons sur le bureau du Congrès, à l'appui de ce rapport, les publications suivantes qui développent les principaux points abordés dans ce rapport :

1. Institut international de Bibliographie. (Notice sommaire, publication nº 102.)

2. Analytical account of the International Conference of Bibliography and Documentation. Bruxelles, July 1908. (Publication nº 103.)

3. L'état actuel des questions bibliographiques et l'organisation internationale de la documentation. (Rapport préliminaire présenté à la Conférence internationale de bibliographie et de documentation. [Document nº 10.])

Nous terminons ce rapport en proposant au Congrès d'approuver les conclusions suivantes qui en résument le contenu :

Conclusions

1. Il est désirable de voir toutes les associations féminines et les œuvres de la femme coopérer au développement de l'Office central des questions concernant la femme par l'envoi de tous documents entrant dans le cadre de son objet.

2. Il est désirable de voir se constituer dans chaque pays des centres d'information et de documentation en matière féminine. Il est désirable que ces centres soient organisés d'après un programme commun et des méthodes semblables.

3. Il y a lieu de créer au sein du Conseil international des femmes une section de bibliographie et de documentation ayant pour objet tout ce qui concerne les règles pour l'établissement des publications, leur statistique, la lecture, les bibliothèques, l'iconographie et la photographie documentaire, la classification, la documentation en général dans ses rapports avec les questions concernant la femme. Il y a lieu de faire représenter cette section au sein des congrès internationaux organisés par l'Institut international de bibliographie et d'y défendre la question de la documentation féminine.

La création de cette section pourrait être admise en principe et tout ce qui touche à son organisation renvoyé à une prochaine session. Toutefois, il y aurait lieu de nommer immédiatement

le bureau de la section comprenant des délégués à raison de un au moins par pays représenté dans le Conseil international des femmes.

Ce bureau aurait pour mandat de se faire représenter au Congrès de Bruxelles en 1910 et de se tenir, à cet effet, en contact permanent avec l'Office central de documentation des questions féminines.

301.412062
032R
COMP. STOR.

Office Central de Documentation pour les Questions Concernant la Femme.

Rapport presente au nom de la Commission Administrative

Date Due

FORM 109